ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Brésil

Question écrite n° 52370

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères quant aux dangers qui pèsent sur la sécurité de tous les défenseurs des Droits de l'homme de Sao Paulo. Le 5 septembre dernier, un groupe néonazi a envoyé un colis contenant un engin explosif couvert de croix gammées au domicile d'un membre travaillant pour Amnesty International à Sao Paulo. Ce même groupe a également adressé des lettres à deux membres de la Commission des droits humains de Sao Paulo, menaçant d'exterminer les homosexuels, les juifs, les noirs et les nordestinos (habitants d'une région pauvre située dans le nord-est du pays). Ce dernier visait également le Grupo Tortura Nunca Mas (Mouvement Torture jamais plus), l'Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture (ACAT) et Amnesty International ! En conséquence, il lui demande s'il entend demander aux autorités brésiliennes non seulement une enquête efficace sur cette récente tentative d'attentat au colis piégé, mais encore des mesures de protection en faveur des personnes menacées.

Texte de la réponse

Le Brésil est aujourd'hui un grand pays émergent, fermement ancré dans la démocratie, résolument engagé en faveur de la cause de la paix sous l'égide des Nations unies dans diverses régions du monde. Il est l'un des partenaires majeurs de la France et, en tant que pilier du Mercosur, le marché commun sud américain, l'un des partenaires majeurs de l'Union européenne. Cependant, les défis que cette démocratie de 160 millions d'habitants doit relever sont à la mesure de son immensité. De fait, la protection des droits de l'homme, tout particulièrement ceux des plus démunis, y est encore insufisamment assurée ; les paysans sans terre, les femmes, les membres des différentes minorités, les enfants sont les premières victimes de l'injustice et de la violence. Le président Cardoso a d'ailleurs lui-même reconnu que « le Brésil n'est pas un pays pauvre, c'est un pays injuste ». Il n'est pas rare que les défenseurs des droits de l'homme soient eux-mêmes pris pour cible. A Sao Paulo, où le siège d'Amnesty International avait déjà été la cible d'un attentat, des colis piégés ont été envoyés début septembre à un représentant d'Amnesty ainsi qu'au président d'une autre ONG. Des lettres de menaces ont été adressées à la commission des droits de l'homme. La France ne demeure pas indifférente face à ces violations de l'Etat de droit. Les menaces que les groupes d'extrêmistes font semble-t-il peser sont intolérables pour les autorités d'un pays qui reste, aux yeux du monde, un symbole de tolérance et d'ouverture. La France ne manque pas de rappeler aux autorités brésiliennes le soutien qu'elle apporte partout dans le monde aux défenseurs des droits de l'homme - elle a défendu avec succès la création d'un poste de représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur ce sujet - et l'importance qu'elle attache à ce qu'ils jouissent, au Brésil comme ailleurs, d'une protection adaptée aux défis qu'ils relèvent chaque jour avec un réel courage.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Dumont
Circonscription : Meuse (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE52370

Numéro de la question : 52370
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5835
Réponse publiée le : 27 novembre 2000, page 6726